

GLOSSAIRE DES PRINCIPAUX TERMES UTILISÉS EN THÉORIE DES ACTES DE LANGAGE

Anca Marina VELICU

- **acte de langage** acte locutoire/acte illocutoire/acte perlocutoire.

- **acte locutoire** acte **phonétique** (produire (prononcer) des sons) + acte **phatique** (produire des vocables ou mots (i.e. « des sons d'un certain type appartenant à un vocabulaire, et en tant qu'ils lui appartiennent ») qui entrent dans des constructions conformes à la grammaire) + acte **rhétorique** (sens et référence déterminés des mots/ phrases prononcés).

- **acte illocutoire** acte réalisé *en parlant* (en réalisant un acte locutoire) – baptême, déclaration de guerre, promesse, requête...

- **acte perlocutoire** acte(s) (optionnellement) réalisé(s) *par* l'intermédiaire de l'acte locutoire – persuasion, dissuasion...

- **acte de langage indirect** le locuteur réalise un **acte illocutoire primaire**, par l'intermédiaire d'un **acte secondaire**, tout en ayant l'intention que ce soit son **intention de réaliser l'acte primaire** qui soit reconnue par l'interlocuteur.

- **contenu propositionnel** proposition(s) exprimée(s) par l'énoncé (entité sémantique)/ **Force (valeur) illocutoire:** acte accompli en énonçant la phrase (entité pragmatique); **marqueur de contenu propositionnel:** corrélat syntaxique (linguistique) du premier/ **marqueur de force illocutoire:** corrélat syntaxique (linguistique) du second. Dans le cas des performatifs explicites, la principale correspond au marqueur de force illocutoire, et la subordonnée enchâssée, au marqueur de contenu propositionnel: [_F*je te promets* [_p *que je fermerai la fenêtre*]] – soit, dans la notation de l'auteur, pour l'acte de force F accompli à propos du contenu propositionnel p: F(p).

- **énoncé performatif** énoncé dont l'énonciation revient à exécuter [*to perform*] une action (*je baptise ce bateau Queen Elisabeth, je te promets de venir demain*) – Austin 1962 (1970).

- **énoncé constatif** énoncé qui décrit un état de choses (*le chat est sur le paillason*) – Austin 1962 (1970).

- **illusion descriptive** postulat de la primauté de la fonction représentationnelle ou descriptive du langage (en particulier, des phrases déclaratives), revu à la baisse par J. L. Austin.

- **règles constitutives** qui créent des activités dépourvues d'existence indépendante – les règles qui gouvernent les jeux (football ou échecs au même titre), y compris les « jeux de langage » au sens de L. Wittgenstein (Searle 1969 (1972)). Elles définissent autant de **conditions de succès** des actes illocutoires: **condition de contenu propositionnel** (propriétés du contenu propositionnel de l'acte: action future de l'interlocuteur pour l'ordre, du locuteur, pour la promesse); **condition(s) préliminaire(s)** (qui doivent être satisfaites préalablement, pour que l'acte puisse être accompli: capacité de l'interlocuteur, pour l'ordre); **condition de sincérité** (qui définit l'état psychologique du locuteur: désir pour l'ordre, intention pour la promesse, croyance, pour l'assertion); **condition essentielle** (qui définit le **but illocutoire**: amener l'interlocuteur à réaliser l'action pour l'ordre, s'engager à la réaliser soi-même, pour la promesse, s'engager sur la vérité de la proposition exprimée, pour l'assertion).
- **règles normatives** qui ont pour objet des comportements/ actions qui existent indépendamment des normes les régissant.
- **règles sémantiques** dérivées des règles constitutives (sur les actes), et gouvernant l'emploi des **marqueurs** d'actes.
- **taxinomie des actes de langage** actes assertifs/ directifs/ promissifs/ expressifs/ déclaratifs.
- **critères de classement opérationnels** but illocutoire, direction d'ajustement entre les mots et le monde, état psychologique exprimé, statut du locuteur et de l'interlocuteur, contenu propositionnel.
- **propriétés logiques d'un acte** (non) défectuosité/ réussite (échec)/ (non) satisfaction.